

LIBERTÉS ACADÉMIQUES

ET

DROITS DE L'HOMME

Ebrima SALL
Administrateur du Programme
Libertés Académiques
CODESRIA - Dakar

La réflexion sur les droits de l'homme et sur la liberté académique et intellectuelle en Afrique est étroitement liée, d'une part, à celle, plus générale sur les mutations sociales et politiques, notamment la démocratisation et, d'autre part, à celle relative au statut social et au rôle des universitaires eux-mêmes. Or, la démocratisation et les droits de l'homme, en tant que thèmes de recherche, ont fait leur entrée dans les cercles liés au CODESRIA à partir du milieu des années quatre-vingts. Avant cela, la recherche portait essentiellement sur les thèmes ayant trait au «développement national» et à la coopération et à l'intégration économique, tels que «relations entre agriculture et développement industriel», «le secteur public et le développement», «développement rural et urbain intégré»... Avec la tenue de la cinquième assemblée générale du CODESRIA, qui eu lieu en 1986 (la date est importante), la question de la démocratie a été réellement posée en termes de priorité pour la recherche (Mkandawire, 1991: 23). La «Déclaration de Kampala sur la Liberté intellectuelle et la responsabilité sociale» n'a pas été adoptée en 1960, ni même en 1980, mais en 1990.

L'entrée relativement tardive aussi bien de la démocratie que des droits de l'homme et la liberté académique dans les priorités de recherche du CODESRIA ne peut se comprendre que si l'on tient compte du fait que, comme l'État indépendant, les universités africaines et la communauté des universitaires ont elles aussi été enfantées par les indépendances. Plus exactement, l'État indépendant s'est identifié, entre autres, en investissant et en s'investissant dans le domaine de l'Éducation, notamment dans l'enseignement supérieur. L'État étant pratiquement le seul créateur et le seul financeur de l'université, sa « bonne santé », ses difficultés et déboires ont eu des répercussions dans le milieu universitaire. L'indigénisation et la modernité de l'État en Afrique peuvent, par conséquent, également être appréhendées à partir du prisme universitaire.

Dans la « Déclaration de Lima sur la liberté académique et l'autonomie des institutions de l'enseignement supérieur » (1988), et dans la « Déclaration de Dar es Salam sur les libertés académiques et la responsabilité sociale des universitaires » (1990), les libertés académiques sont définies comme «les libertés des membres de la communauté académique, à titre individuel ou collectif, de rechercher, développer et transmettre les connaissances à l'aide de travaux de recherche, études, discussions, documentation, production, création, de l'enseignement, de conférences et de l'écriture» (voir Diouf et Mamdani, 1994: 397; Daniel, Hartley, Novak et al., 1995: 231).

Dans cette brève communication, je vais essayer d'examiner le contexte dans lequel les droits de l'homme et la liberté académique ont commencé à retenir l'attention des équipes du CODESRIA. Je tenterai ensuite d'indiquer les traits marquants du débat sur les droits de l'homme et la liberté académique. Je discuterai, enfin, de l'état de la liberté académique en Afrique dans le contexte des libéralisations politiques sous fond d'ajustement structurel, ainsi que la manière dont le CODESRIA essaie de promouvoir la liberté académique dans ce contexte.

I) AFRICANISATION DE L'ÉTAT ET DE L'UNIVERSITÉ, CRISE ET LIBERTÉ ACADÉMIQUE

L'accès à l'éducation (le combat « contre l'ignorance », « la formation des cadres nationaux pour le développement »...) fut l'un des thèmes, voire une ambition majeure du combat nationaliste en Afrique. A l'indépendance, les universitaires étaient sommés de contribuer, et ils estimaient en quelque sorte de leur devoir de contribuer, avant tout, à la « construction de la nation » et au « développement national ». C'est à l'université que la formation des cadres, qui permettront à l'« indigénisation » ou à l'« africanisation » du personnel de l'État de se poursuivre, devait se faire.

Or, il s'est trouvé que, pour commencer, les cadres de l'université elle-même, son personnel enseignant et son orientation devaient, eux aussi, être « africanisés ». Par contre, les étudiants étaient en grande majorité africains dès le départ. Le syndicalisme étudiant jouera, d'ailleurs, un rôle crucial dans les processus politiques de la période de l'après-indépendances (Diop M.C., 1992). L'État voulait donc avoir la main mise sur l'institution universitaire. Au début de la phase d'africanisation (d'indigénisation) accélérée de l'université, les défenseurs de la liberté académique et de l'autonomie de l'institution universitaire étaient cependant les expatriés qui constituaient le gros du corps enseignant, et qui tenaient à garder ce qui s'apparentait plus à des privilèges acquis sous l'ordre ancien (Mamdani, 1993). L'on comprend alors le sentiment d'irritation qu'éprouvait, à l'époque, quelqu'un comme Nkruma face aux revendications d'autonomie et de libertés universitaires (Hagan, 1994).

Il semble y avoir une certaine corrélation entre le développement et les grandes phases de la métamorphose de l'État en Afrique, les grandes phases dans l'évolution de la communauté des universitaires et l'évolution de la thématique de la recherche. L'université en Afrique est pratiquement la fille des indépendances. Au moment où il accédait à l'indépendance en 1960, le Nigeria, avec près du quart de la population de l'Afrique subsaharienne, n'avait qu'une université, celle d'Ibadan. L'université de Makéréké était la seule en Afrique de l'Est au début des années 1960, et l'Afrique francophone n'en comptait pas plus de deux (dont celle de Dakar). Or, actuellement, le Nigeria a une bonne trentaine d'universités (33, pour être précis), l'Afrique de l'Est en a une quinzaine et pratiquement tous les pays francophones de l'ouest africain en ont chacun au moins une (Mamdani M., 1993 et Mamdani M., 1995).

L'africanisation du corps enseignant, l'aggravation de l'autoritarisme d'État et la crise économique viendront changer cela.

Tout d'abord, les paradigmes en matière de développement ont quelque peu changé. Au niveau des États et de certaines institutions multilatérales, le « développementalisme » étatique n'est plus de mise, laissant place au libéralisme. Cependant, les enseignants, chercheurs et étudiants (comme certaines ONG de développement le font ailleurs), continueront à exiger de l'État qu'il continue à financer et équiper l'université, et à veiller à ce que la qualité des services sociaux puisse être garantie, voire améliorée (Diop M.C., communication orale).

Ensuite, les universitaires se sentiront interpellés, à la fois par la crise et l'absence de développement économique et par l'aggravation des conditions politiques et la propagation des régimes autoritaires. Plutôt que de se mobiliser pour la réalisation des objectifs définis par les politiques, le besoin d'avoir une autonomie de pensée se fait sentir (Imam et Mama, 1994). En outre, certains universitaires tentent de trouver une autre manière de comprendre et de vivre leur « patriotisme du chercheur », en quelque sorte : la référence se fera désormais sur la base de ce que la recherche aura montré comme correspondant aux intérêts fondamen-

taux des masses africaines, plutôt que ce qu'un gouvernement quelconque aura déclaré comme étant l'intérêt national. L'University of Dar Es Salaam Academic Staff Assembly (UDASA) défendra une telle position (voir *Africa Watch*, 1991; Mamdani, 1993, Diouf et Mamdani, 1994).

II) DÉMOCRATIE, DROITS DE L'HOMME ET LIBERTÉ ACADÉMIQUE : QUELQUES TRAITS MARQUANTS DU DÉBAT

La réflexion sur la crise en Afrique est passée du débat sur les questions essentiellement économiques à un débat plus ouvert intégrant les questions de gouvernance et de démocratie, comme suite logique des interrogations par les bailleurs, des critiques contre l'État et l'aggravation des violations des droits de l'homme et des libertés académiques.

Lors de la cinquième assemblée générale du CODESRIA, le projet «mouvements sociaux et démocratie» fut mis à l'ordre du jour. Les sixième et septième assemblées générales de 1988 et 1992, respectivement, furent cependant beaucoup plus emphatiques sur le besoin d'ancrer la recherche sociale en Afrique non seulement sur les questions de développement économique, mais aussi sur les problèmes de la démocratisation. La traduction concrète de cette nouvelle orientation fut la création de plusieurs réseaux de recherche travaillant sur les questions de la démocratisation. Outre le réseau « Mouvements sociaux, transformation sociale et luttes pour la démocratisation », il y eut des réseaux travaillant sur les transferts de pouvoir, les organisations paysannes, les militaires et le militarisme, etc., tous ayant trait aux problèmes de démocratie, mais aussi aux questions relatives aux droits humains. Deux activités, dites « hors programmes », seront consacrées à la réflexion sur les liens et interférences entre questions économiques, démocratisation, droits humains et libertés académiques : le symposium international sur la liberté intellectuelle et la responsabilité sociale de l'intellectuel en Afrique, en 1990 où la déclaration de Kampala sur la liberté intellectuelle et la responsabilité sociale fut adoptée (quelques mois auparavant, il y avait eu la Déclaration de Dar Es Salaam - avril 1990); et la conférence internationale sur démocratie et droits de l'homme, à Harare, Zimbabwe, en mai 1992, réunissant chercheurs et militants des droits de l'homme et militants politiques.

Le travail mené par Issa Shivji qui a abouti à la publication de l'ouvrage *The Concept of Human Rights in Africa* (1989), devrait également donner lieu à la mise en place de programmes et d'un réseau de recherche sur les droits de l'homme. Il existe cependant un lien étroit entre la publication de cet ouvrage et l'adoption des déclarations de Dar es Salaam et de Kampala en 1990.

Comme on l'a vu, l'environnement dans lequel la recherche se fait en Afrique s'est beaucoup dégradé avec la crise économique, la crise politique et la crise des droits de l'homme. Les responsables des violations de la liberté académique sont aussi bien l'État que des bailleurs, certaines forces et organisations non-étatiques et certains membres de la communauté universitaire.

De la réflexion sur les crises - crise économique, crise de l'État et des modes de régulation sociale - et sur les questions de l'autoritarisme et de démocratie, on en est donc très rapidement venu à une auto-analyse des universitaires et des intellectuels en général. Ces derniers ont donc dû mener conjointement la réflexion sur les mutations sociales et sur leurs propres statut et pratiques, voire sur leur sort, puisque l'institution universitaire elle-même (et eux avec), se retrouve non seulement interpellée par les crises qui secouent l'ensemble du corps social, mais aussi privée des ressources et d'autonomie. C'est l'une des raisons qui ont

amené le CODESRIA à organiser le symposium de Kampala sur la liberté intellectuelle et la responsabilité sociale en 1990.

«The first fact worth nothing about the African symposium in Kampala was a rather starting shift in priorities : intellectuals who, in the past, laid claim to a leadership role, were now coming together on a platform of rights. This was connected to another shift : that in the nature of the university as an institution, which, since independance, had been shaped by a state-oriented logic of development. It now found itself being defined by a market logic.» (Mamdani, 1995: 15).

L'État de la liberté académique est généralement considéré comme étant très lié, sinon dépendant de la question des droits de l'homme en général. Là où il y a des violations massives de ceux-ci, la liberté académique se trouve également très restreinte (Mkandawire, 1994).

Le débat sur les questions de droits de l'homme et de la liberté académique est ponctué par quatre traits marquants :

1) L'importance qu'occupent sinon un relativisme culturel (ce qui se voit dans la Charte africaine des droits de l'homme de 1980), du moins une lecture africaine des droits de l'homme (l'ouvrage de Shivji s'intitule *Le concept des droits de l'homme en Afrique*) dans la discussion, au même titre que l'existence d'un État de droit.

2) L'articulation des droits collectifs avec les droits individuels (Shivji exprime une préférence nette pour la Déclaration d'Alger, qui met l'accent sur les droits des peuples, par rapport à la Charte Africaine); la conception libérale des droits de l'homme qui met l'accent sur les droits individuels, et parmi ceux-ci, sur les droits civils et politiques est souvent fortement critiquée (d'après Jack Donnelly, il y aurait également une variante radicale, plus « social-démocrate » et « collectiviste » des conceptions libérales des droits de l'homme - voir Donnelly, 1990).

3) La place qu'occupe la responsabilité sociale dans les débats sur les libertés académiques; sur ce plan, on constate une différence assez nette par rapport à la Déclaration de Lima, adoptée par une assemblée de World University Service à Lima en 1988. Les universitaires africains s'estiment en devoir de justifier en permanence leurs revendications de liberté et d'autonomie (Mamdani, 1993; Mkandawire, 1994).

4) La récurrence de la question de la qualité et de la « relevance » de l'enseignement universitaire et de la recherche en Afrique, à la fois pour faire face aux problèmes de l'heure et au chômage des diplômés, et pour préparer l'Afrique aux défis du XXIème siècle (Mamdani, 1993; Aina, 1994); mais aussi pour répondre aux exigences de la génération actuelle d'universitaires africains (la troisième) dont les aspirations sont constamment frustrées par la crise et la rareté des livres, des ressources, des opportunités d'échanges, de publications... (Mkandawire, 1995).

III) LIBERTÉ ACADÉMIQUE ET LIBÉRALISATION POLITIQUE SUR FOND DE CRISE D'AJUSTEMENT

Ce n'est sans doute pas un hasard si la Déclaration de Kampala fut adoptée au moment où le vent de la démocratisation commençait à souffler très fort. Or, cinq ans après son adoption, l'on peut se demander si la liberté académique est mieux protégée aujourd'hui?

Avec les progrès de la démocratisation, les constitutions de quatre États d'Afrique contiennent maintenant des articles protégeant explicitement la liberté académique : ceux du Ghana, de la Namibie, du Malawi et de l'Afrique du Sud.

Néanmoins, la poussée de la démocratisation est accompagnée de ses propres paradoxes. L'ouverture des espaces d'expression, les possibilités d'organisation et les progrès accomplis dans l'instauration d'États de droits en Afrique sont certes favorables à la protection de la liberté académique. Or, puisque la crise économique et les ajustements structurels continuent à avoir des effets néfastes sur les universitaires, ceux-ci utilisent les possibilités que crée la démocratisation pour protéger la liberté académique. Souvent, ce sont des confrontations violentes, des licenciements etc., bref, des violations des droits de l'homme et de la liberté académique qui en résultent. Autrement dit, les universitaires, considérés au moment des indépendances comme les leaders « naturels » de la société, vont vraisemblablement devoir se réunir encore longtemps « sur une plate-forme des droits », comme ils l'avaient fait à Kampala en 1990, pour revendiquer leur citoyenneté. Cependant, la crise de l'institution universitaire en oblige beaucoup à développer leur expertise et à verser dans la consultation et la technocratie.

S'y ajoutent également des conflits violents, l'accentuation d'une « violence identitaire » (El Kenz, 1995), l'apparition de mouvements extrêmement hostiles à une pensée indépendante, les assassinats d'intellectuels. Les cas algérien et rwandais illustrent bien cela...

C'est pourquoi le CODESRIA essaie de travailler à la protection et à la promotion à la fois de la liberté académique, des droits humains et de la gouvernance démocratique, notamment par la mise en place d'un observatoire des libertés académiques et par la recherche. L'une des activités de l'observatoire consiste à soutenir les initiatives prises par les universitaires dans ce sens, notamment en organisant des colloques ouverts à plusieurs catégories d'acteurs intervenant dans le milieu académique (universitaires, État, bailleurs...), et à des organisations de la société civile. Les communications présentées lors de ces colloques (il y en a déjà eu au Malawi et au Nigeria) seront publiées.

L'observatoire, avec la section recherche, encouragent également la recherche sur les droits de l'homme et la liberté académique. Enfin, l'observatoire fait du monitoring et publiera un rapport annuel sur l'État des libertés académiques en Afrique (combinant études de fond et briefing sur les différents pays d'Afrique).

CONCLUSION

Au-delà des questions de «libertés», «d'autonomie» et de «responsabilité sociale» des universitaires et des intellectuels africains en général, c'est de la force et de « l'indigénisation » de la communauté universitaire africaine qu'il semble être également question. Et c'est une question qui est inséparable de celle de l'indigénisation et des modernités de l'État.

RÉFÉRENCES

Africa Watch, « Academic Freedom and Human Rights Abuses in Africa », New York, *An Africa Watch Report*, 1991.

ASSOBIE H.A., « Contemporary Dynamics in the Quest for Academic Freedom in Nigeria », paper presented at the *Codesria-Asuu Conference on Academic Freedom in Nigeria*, Ibadan, 1-2 may 1995.

COPENS J., « Intellectuels visibles, intellectuels invisibles », in *Politique Africaine*, n° 51, octobre 1993, pp.7-25.

DANIEL J., HARTLEY N., NOVAK M. et al., *Academic Freedom 3 : Education and Human Rights*, Londres, ZED & WUS, 1995.

DIOP M.C., « Le syndicalisme étudiant : pluralisme et revendications » in Diop M.C. (dir.), *Sénégal, trajectoires d'un État*, Dakar, Codesria, 1992.

DIOUF M., « Les intellectuels africains face à l'entreprise démocratique : entre la citoyenneté et l'expertise », in *Politique Africaine*, n°51, Octobre 1993, pp.33-47.

DIOUF M. & MAMDANI M., *La liberté académique en Afrique*, Dakar et Paris, CODESRIA et Karthala, 1994.

DONNELLY J., « Human Rights and Western Liberalism », in An-Naim A.A. & Deng F.M. (ed), *Human Rights in Africa : Cross Cultural Perspectives*, Washington, The Bookings Institution, 1990, pp.31-55.

EL KENZ A., « De l'espérance du développement à la violence identitaire », in *L'état de la liberté académique en Afrique*, 1994, Dakar, à paraître.

HAGAN G., «Liberté académique et responsabilité nationale dans un État africain : cas du Ghana», in Diouf & Mamdani (dir.), 1994, pp.42-64.

IMAM A. & MAMA A., « Limitation ou élargissement de la liberté académique : la responsabilité des universitaires », in Diouf & Mamdani (dir.), 1994, pp.82-123.

MAFEJE A., « Au-delà de la liberté intellectuelle : la lutte pour l'authenticité dans le discours des sciences sociales », in Diouf & Mamdani (dir.), 1994, pp.64-80.

MAFEJE A., « Les intellectuels africains : origines et options sociales », in Diouf & Mamdani (dir.), 1994, pp.64-80.

MAMDANI M., «Crise universitaire et réforme universitaire : réflexion sur l'expérience africaine», in *Bulletin du CODESRIA*, n°3/93, 1993, pp.12-16.

MAMDANI M., « Historical Notes on Academic Freedom in Africa », in Daniel J., Hartley N., Novak M. et al., *Academic Freedom 3 : Education and Human Rights*, Londres, ZED & WUS, 1993.

MKANDAWIRE T., *Democratic Governance in Africa*, A CODESRIA Project, mimeo, 1991.

MKANDAWIRE T., 1994, « The State, Academic Freedom and Human Rights in Africa », Paper presented at *CODESRIA-University of Malawi Conference on Academic Freedom in Malawi*, Zomba, Malawi, October 1994.

MKANDAWIRE T., *Three Generations of African Academics : A Note*, Dakar, mimeo, 1995.

SALL E., « Academic Freedom and Social Responsibility of the African Academic », paper presented at the *CODESRIA-ASUU Conference on Academic Freedom in Nigeria*, Ibadan, 1-2 may 1995.

SHIVJI I., *The concept of Human Rights in Africa*, Dakar, CODESRIA, 1989.

ZELEZA T., « African Social Scientists and the Struggle for Academic Freedom » in *Journal of Eastern African Research & Development*, vol. 22, 1992, pp.11-31.